CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_10D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

№00010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de deux conventions passées avec la CAF relatives à l'appel à projet « Solidarité - Mixité - Parentalité » du Fonds « Publics et Territoires » au titre de l'année 2026

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L312-1 et suivants, L313-1 et suivants,

Vu les deux conventions de la CAF attribuant une subvention de fonctionnement pour l'appel à projet « Solidarité - Mixité - Parentalité » du Fonds « Publics et Territoires » pour l'année 2026,

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature des deux conventions passées avec la CAF relatives à l'appel à projet « Solidarité - Mixité - Parentalité » du Fonds « Publics et Territoires » au titre de l'année 2026

Délibère

Article 1er :
Le Directeur Général est autorisé à signer les deux conventions passées avec la CAF relatives à l'appel à projet « Solidarité - Mixité - Parentalité » du Fonds « Publics et Territoires » au titre de l'année 2026.

Article 2 :
La recette correspondante sera imputée au compte 757 38 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

P/ le Président
Du Conseil d'Administration

Fatoumata KONÉ